

**Questions fréquentes | Régime spéciale des
travailleurs déplacés en Espagne –
Loi Beckham**

Juillet 2020 –
Dernière actualisation

Questions fréquentes | Régime spéciale des travailleurs déplacés en Espagne –
Loi Beckham

Index

A.	AVANTAGES ET GÉNÉRALITÉS	2
1.	Quel est l'avantage de la <i>Loi Beckham</i> ?	2
2.	Quand vaut-elle la peine?	2
3.	Quel est le taux d'imposition?	2
4.	Existent-ils des inconvénients?	2
5.	L'Espagne est-il le seul pays avec ce régime?	2
6.	Pourquoi cette <i>Loi Beckham</i> a-t-elle été adoptée en Espagne?	2
B.	CONDITIONS D'APPLICATION	2
7.	La <i>Loi Beckham</i> est-elle uniquement applicable aux étrangers?	2
8.	Quelles sont les conditions requises pour pouvoir demander la <i>Loi Beckham</i> ?	3
9.	Quels sont les délais pour demander la <i>Loi Beckham</i> ?	3
10.	Quelle est la documentation qui doit être fournie?	3
11.	Combien de temps faut-il à l'Administration fiscale pour délivrer le certificat de la <i>Loi Beckham</i> ?	3
12.	Le conjoint et les enfants vont-ils également profiter de la <i>Loi Beckham</i> ?	3
C.	DURÉE, ABANDON OU EXCLUSION	3
13.	Quelle est la durée de la <i>Loi Beckham</i> ?	3
14.	Est-il possible d'abandonner la <i>Loi Beckham</i> si elle n'est plus intéressante ou avantageuse?	3
15.	Le contribuable peut-il être exclu de la <i>Loi Beckham</i> ?	3
16.	Perd-on le droit à la <i>Loi Beckham</i> en cas de licenciement?	4
17.	Le régime spécial prend-il fin en cas de changement de travail?	4
18.	Est-il possible de travailler pour un employeur en Espagne et, par la suite, d'être nommé gérant d'une société espagnole?	4
D.	QUESTIONS SPÉCIFIQUES	4
19.	Quant faut-il déclarer l'impôt sur le revenu?	4
20.	Comment les retenues/impôts à la source sont-ils prélevés?	4
21.	La <i>Loi Beckham</i> oblige-t-elle à payer des impôts pour les salaires versés par l'ancien employeur à l'étranger?	4
22.	Est-il possible d'investir dans des sociétés espagnoles?	4
23.	La <i>Loi Beckham</i> est-elle compatible avec des investissements immobiliers?	4
24.	La <i>Loi Beckham</i> permet-elle la déduction de la double imposition internationale?	5
25.	Le contribuable qui décide d'appliquer la <i>Loi Beckham</i> doit-il payer l'impôt sur la fortune en Espagne?	5
26.	Quelles sont les conséquences si le contribuable reçoit une donation ou un héritage? ...	5

A. Avantages et généralités

1. Quel est l'avantage de la *Loi Beckham*?

La *Loi Beckham* permet d'appliquer un taux d'imposition fixe de 24% (ou 45%) à tous les revenus du travail. Les autres revenus obtenus à l'étranger ne sont pas imposés en Espagne, sauf s'il s'agit de revenus du travail.

2. Quand vaut-elle la peine?

Cela dépend de la situation économique et personnelle de chacun. Toutefois, le régime est généralement avantageux pour un salaire annuel brut supérieur à environ 60.000 € et si seuls les revenus du travail sont pris en compte.

Bien entendu, il peut également être intéressant quand la personne concernée s'attend à obtenir des revenus de capitaux d'origine étrangère, puisque ceux-ci ne seraient pas imposables en Espagne, et dans le cas de biens pertinents également d'origine étrangère.

3. Quel est le taux d'imposition?

Les revenus de travail sont taxés à 24% jusqu'à 600.000 €. À partir de ce montant, ils sont imposables à un taux de 45%.

Les dividendes, les intérêts et les gains en capital (dont l'origine est en Espagne) sont imposés à un taux compris entre 19% et 23%.

4. Existent-ils des inconvénients?

Deux inconvénients sont envisageables: premièrement, le régime spécial ne permet pas de déduire des dépenses ou d'appliquer des exonérations (par exemple, les indemnités de licenciement ne sont pas exonérées) ou des réductions du régime général. De plus, la *Loi Beckham* peut supposer une charge fiscale plus importante à l'étranger étant donné que les conventions de double imposition ne s'appliqueront pas.

5. L'Espagne est-il le seul pays avec ce régime?

Non, plusieurs pays de notre entourage ont des régimes spéciaux plus ou moins similaires, tels que le Portugal, le Royaume-Uni ou la Suisse.

6. Pourquoi cette *Loi Beckham* a-t-elle été adoptée en Espagne?

La *Loi Beckham* a pour objectif de favoriser la venue de talents et/ou de personnes hautement qualifiées en Espagne, dans le but d'améliorer l'internationalisation et la compétitivité des entreprises espagnoles. Le régime spécial n'est pas destiné aux investisseurs ou aux personnes qui ne souhaitent pas travailler en Espagne.

B. Conditions d'application

7. La *Loi Beckham* est-elle uniquement applicable aux étrangers?

La nationalité n'a pas d'influence concernant l'octroi de la *Loi Beckham*.

8. Quelles sont les conditions requises pour pouvoir demander la *Loi Beckham*?

La réglementation exige que la résidence fiscale en Espagne (par exemple, si le contribuable réside en Espagne pendant plus de 183 jours pendant un an) soit acquise en raison d'un contrat de travail, d'un déplacement requis par l'employeur ou pour devenir gérant (« administrador ») d'une société (non liée à la personne physique).

En ce sens, il doit exister un lien de causalité entre le début de la relation de travail et / ou de gérant et le déplacement en Espagne.

Enfin, la personne ne doit pas avoir été résidente fiscale en Espagne au cours des 10 dernières années et ne peut pas recevoir de revenus d'activités économiques.

9. Quels sont les délais pour demander la *Loi Beckham*?

Le délai est de 6 mois à compter du début de la relation de travail en Espagne.

10. Quelle est la documentation qui doit être fournie?

Le contribuable qui souhaite appliquer la *Loi Beckham* doit fournir le modèle 030, puis le modèle 149 accompagné notamment d'un justificatif de la société pour laquelle il travaille.

11. Combien de temps faut-il à l'Administration fiscale pour délivrer le certificat de la *Loi Beckham*?

Conformément à la réglementation, l'Administration fiscale dispose d'un délai de 10 jours à compter de la réception de la demande. Cependant, dans la pratique, cela peut prendre un peu plus de temps.

12. Le conjoint et les enfants vont-ils également profiter de la *Loi Beckham*?

Ils ne pourront appliquer la *Loi Beckham* que s'ils présentent une requête personnellement et s'ils remplissent également les conditions d'application du régime spécial.

Il convient d'ajouter qu'il existe une présomption légale de résidence fiscale en Espagne pour le contribuable dont le conjoint non séparé légalement (et les enfants mineurs qui en dépendent) réside habituellement en Espagne.

C. Durée, abandon ou exclusion

13. Quelle est la durée de la *Loi Beckham*?

La durée est de 6 ans (5 ans plus l'année d'acquisition de la résidence fiscale en Espagne). En ce sens, si le déplacement s'effectue en mars 2020 par exemple, la durée du régime comprendra les années 2020 à 2025.

14. Est-il possible d'abandonner la *Loi Beckham* si elle n'est plus intéressante ou avantageuse?

Oui, mais uniquement en novembre ou décembre avec effets pour l'année suivante.

15. Le contribuable peut-il être exclu de la *Loi Beckham*?

Oui, si l'Administration fiscale découvre que le contribuable ne remplit plus/pas les conditions d'octroi, elle peut l'exclure de ce régime spécial et procéder à un règlement exigeant le paiement des impôts et intérêts moratoires. Des sanctions sont également envisageables selon les cas.

16. Perd-on le droit à la *Loi Beckham* en cas de licenciement?

Le contribuable aura droit à continuer sous le régime spécial si la relation de travail prend fin pour des raisons indépendantes de sa volonté et s'il reste brièvement inactif et commence ensuite une nouvelle relation de travail.

17. Le régime spécial prend-il fin en cas de changement de travail?

Le droit au régime spécial ne s'éteint pas lors de la rupture volontaire d'une relation de travail en vue de formaliser un nouveau contrat de travail.

18. Est-il possible de travailler pour un employeur en Espagne et, par la suite, d'être nommé gérant d'une société espagnole?

Oui, le contribuable peut obtenir le statut de gérant (« administrador ») après s'être déplacé en Espagne en raison d'une relation de travail.

D. Questions spécifiques

19. Quant faut-il déclarer l'impôt sur le revenu?

La date limite pour la présentation de l'impôt sur le revenu pour les contribuables sous le régime spécial est la même que pour l'ensemble des contribuables (généralement entre avril et juin de chaque année). Cependant, il existe un modèle spécial (modèle 151) de déclaration de l'impôt.

20. Comment les retenues/impôts à la source sont-ils prélevés?

Une fois établi le certificat de l'Administration fiscale, l'employeur devra prélever l'impôt à la source au taux de 24% (ou à un taux de 45% si les revenus du travail dépassent 600.000 € par an) et effectuer le paiement au moyen du modèle 216.

21. La *Loi Beckham* oblige-t-elle à payer des impôts pour les salaires versés par l'ancien employeur à l'étranger?

Non, les revenus d'une activité antérieure à la date du déplacement en Espagne ne sont pas considérés comme ayant été obtenus lors de l'application du régime.

22. Est-il possible d'investir dans des sociétés espagnoles?

Oui, le contribuable qui décide d'appliquer le régime spécial peut être un actionnaire passif dans des sociétés espagnoles ou étrangères et percevoir des dividendes, par exemple.

23. La *Loi Beckham* est-elle compatible avec des investissements immobiliers?

Le régime spécial n'empêche pas les investissements immobiliers en Espagne. Cependant, son application est conditionnée à l'absence de revenus provenant d'activités économiques (travailleur indépendant) par l'intermédiaire d'un établissement stable en Espagne. Il est donc important que l'investissement immobilier réalisé en Espagne ne génère pas de revenus provenant d'activités économiques.

Le fait d'avoir un bien immobilier en Espagne peut obliger le contribuable à imputer (fiscalement) certains revenus.

24. La *Loi Beckham* permet-elle la déduction de la double imposition internationale?

Oui, la *Loi Beckham* permet d'appliquer la déduction pour double imposition internationale (par exemple, si les revenus du travail sont également imposés à l'étranger), mais pour le montant inférieur suivant:

- Le 30% de la partie de l'impôt correspondant à la totalité des revenus du travail.
- L'impôt payé à l'étranger.
- Le résultat de l'application du taux d'imposition effectif moyen à la partie de l'assiette de l'impôt grevé à l'étranger.

25. Le contribuable qui décide d'appliquer la *Loi Beckham* doit-il payer l'impôt sur la fortune en Espagne?

En principe non, sauf si le contribuable a des actifs ou des droits en Espagne et si ceux-ci ont une certaine valeur et en plus si le contribuable vit dans une Communauté Autonome où l'impôt sur la fortune est appliqué.

En outre, le contribuable qui applique la *Loi Beckham* ne devra pas présenter le modèle 720 relatif à la déclaration informative concernant les actifs et les droits situés à l'étranger.

26. Quelles sont les conséquences si le contribuable reçoit une donation ou un héritage?

Le régime spécial n'a aucune conséquence en ce qui concerne l'impôt sur les successions et donations.



Marimón Abogados est un cabinet fondé en 1931 qui offre des services juridiques dans tous les domaines du Droit avec des bureaux à Barcelone, Madrid et Séville. Notre bureau s'est adapté aux changements qui ont eu lieu sur le marché en améliorant constamment ses services et en élargissant ses branches d'activité, en créant des départements spécialisés qui ont une grande expérience pour accompagner nos clients dans leurs activités quotidiennes.

- Banque et Finance
- Concurrence
- Contentieux
- Droit du travail
- Droit Fiscal
- Droit public
- Droit des sociétés
- Immobilier
- IP & IT
- Pénal
- Restructuration et traitement des difficultés
- Urbanisme et environnement

Italian Desk

French Desk

German Desk

Portuguese Desk

MARIMÓN

Pour obtenir de plus renseignements sur le contenu de cette publication:

Lidia Bazán | Directrice du département Fiscal - Madrid
lbazan@marimon-abogados.com

Álvaro Crespo | Avocat du département Fiscal - Barcelone
crespo@marimon-abogados.com



www.marimon-abogados.com

Ce document est une compilation d'informations juridiques préparées par Marimón Abogados. L'information que il contient ne constitue pas un avis juridique. Les droits de propriété intellectuelle sur ce document appartiennent à Marimón Abogados. Il est interdite toute reproduction sur tout support, distribution, transfert et toute autre utilisation de ce document, soit dans son intégralité, soit par extraits, sans l'autorisation préalable de Marimón Abogados.